Présentation Synthétique Budgets Primitifs 2023 : LOTISSEMENTS

S'agissant d'écritures de stock, les dépenses réelles réalisées pour la viabilisation des terrains, sont transférées en section d'investissement par une écritures d'ordre (recette d'ordre au 7133/042), Chaque année, le stock initial ainsi constitué est annulé pour reconstituer le stock final, en fonction des dépenses réalisées. A la fin des travaux, le montant du stock sera déterminé, et le prix de revient des parcelles pour être connu.

L'ensemble des dépenses prévues sur chacun des budgets lotissement fait l'objet d'une avance du budget principal.

Les dépenses prévues en 2023 :

Pour le lotissement Voltaire :
Compte 6045 : 31 500€ pour des frais d'étude,
Compte 608 : 30 990,00€, pour des frais accessoires (des frais d'annonce, panneaux, radio, presse….)
Compte 65888 : 10,00€pour des régularisations d'arrondis de TVA (chapitre spécifique).
L'avance prévisionnelle du budget principal est donc de 62 500.00€.

Pour le lotissement Haut-Verson:
Compte 6015 : 150 000,00€ pour des frais d'achat de terrain
Compte 6045 :37 000,00€ pour des frais d'étude,
Compte 608 : 990,00€, pour des frais accessoires, des frais d'annonce le cas échéant.
Compte 65888 : 10,00€pour des régularisations d'arrondis de TVA (chapitre spécifique).
L'avance prévisionnelle du budget principal est donc de 188 000,00€.

Pour le lotissement Paradis:
Compte 6045 : 19 000.00€ pour des frais d'étude, et frais de notaire
L'avance prévisionnelle du budget principal est donc de 19 000.00€.
Les prévisions correspondant aux écritures de sorties de stocks, c'est-à-dire des ventes de terrains réalisées.

Pour le lotissement du lac:
Compte 6045 : 30 709,00€ pour des frais d'étude,
Compte 605 : 694 390,00€, pour le solde des travaux
Compte 608 : 990,00€, pour des frais accessoires, des frais d'annonce le cas échéant.
Compte 65888 : 10,00€pour des régularisations d'arrondis de TVA (chapitre spécifique).
Le solde de la subvention pour 115 416.00€ (164 880,00€ a été notifiée au titre du soutien à l'investissement) ainsi l'avance prévisionnelle du budget principal est donc de 606 694.60€.

Pour le lotissement Résidence Plein Air :
Compte 6045 : 24 000€ pour des frais d'étude,
Compte 608 : 990,00€, pour des frais accessoires, des frais d'annonce.
Compte 65888 : 10,00€pour des régularisations d'arrondis de TVA (chapitre spécifique).
L'avance prévisionnelle du budget principal est donc de 25 000.00€.
Pour le lotissement Cosec :
Compte 6045 : 24 000€ pour des frais d'étude,
Compte 608 : 990,00€, pour des frais accessoires, des frais d'annonce.

Compte 65888 : 10,00€pour des régularisations d'arrondis de TVA (chapitre spécifique).
L'avance prévisionnelle du budget principal est donc de 25 000.00€.

Le montant total des avances s'élève donc à : 926 194.60€. Il s'agit d'un montant prévisionnel, le montant qui sera effectivement versé, correspondra aux dépenses réelles qui seront réalisées en 2023